



## Compte-rendu CDAS du 24/04/2023

Dans sa liminaire, FO Finances a rappelé les revendications portées au niveau national, et a rappelé son attachement à l'action sociale de proximité.

La répartition des Crédits d'Action Locale (CAL) et le programme des sorties, discutés tous deux au groupe de travail du 20/03/23 ont été approuvés à l'unanimité par le CDAS.

Vous retrouverez le détail de la répartition et des sorties dans le compte-rendu du GT sur le site FO DGFIP Moselle <https://www.fo-dgfip-sd.fr/057/>

FO a regretté la mise en réserve de 6 % du budget de l'Action Sociale, réserve qui n'a pas été débloquée en 2022.

Certains points à l'ordre du jour n'ont pu être évoqués : le règlement intérieur, la note d'orientation 2023, la présentation de la régionalisation de l'action sociale.

En effet, le CNAS (Conseil National de l'Action Sociale) ne s'est pas tenu du fait des mobilisations contre la réforme des retraites, et a été reporté .

### **Compte-rendu d'activité de l'Action Sociale**

#### **Quelques chiffres :**

##### **Les Bénéficiaires de l'Action Sociale**

L'action sociale représente 2001 agents actifs toutes directions confondues, dont 1158 pour la DDFIP, 392 pour la Douane, 307 pour l'INSEE, 41 pour la DIRCOFI et 29 pour l'ESI.

Au total, ce sont 5179 bénéficiaires (2001 actifs, 2089 retraités et 1089 enfants).

##### **La restauration**

Dans le département, 3 restaurants Financiers et 6 restaurants conventionnés.

78 307 repas ont été servis en 2022, dont 52 182 dans les restaurants financiers, ce qui représente 69 % des repas servis.

80 614 Titres Restaurants ont été délivrés.

##### **Les aides et prêts**

Ont été octroyés : 26 aides à la première installation, 16 aides à la propriété, 14 prêts pour l'amélioration de l'habitat et 9 aides au logement étudiant.

##### **Les Crédits d'Action Locale**

842 agents et enfants ont bénéficié de l'Arbre de Noël en 2022, ce qui représente 54 % des crédits.

794 cartes cadeaux ont été commandées.

Il est à noter que les cartes cadeaux non réclamées retombent dans le budget du département, et abondent les crédits.

651 agents actifs, retraités et enfants ont participé à une sortie.

**FO a remercié et souligné le travail de la déléguée et de son assistant en 2022.**

**La réforme de l'Action Sociale et sa régionalisation risquent de mettre en péril ce travail par le non-remplacement en cas de départ, au détriment des agents du ministère, à un moment où plus que jamais l'action sociale doit se renforcer.**

## **Compte-rendu d'activité des Assistantes de Service Social (ASS)**

2022 a été une année particulière pour le service social, car dans de nombreux départements de la région, il a fallu pallier à de nombreux départs d'ASS et de médecin du travail (en Moselle).

### **Quelques éléments :**

- **les entretiens en présentiels** n'ont plus la cote depuis la crise COVID, et les agents n'en n'ont pas repris le chemin. L'entretien téléphonique est tout aussi utilisé que le présentiel, ce qui pose un problème dans la communication avec l'agent (on peut mieux détecter ou comprendre ou approfondir des situations en présentiel qu'en téléphone).

- **l'accompagnement des collectifs** : 20 visites de sites ont eu lieu dans le département, à la demande des agents, des chefs de service, de la direction ou du médecin du travail.

Ces visites de sites ont pris une nouvelle dimension depuis la mise en place du télétravail : les agents ne sont jamais tous présents sur le site, et programmer une journée en particulier est devenu très compliqué.

Des **interventions sur le collectif de travail** ont également été menées à 5 reprises en 2022 : ces interventions se font en cas de difficulté dans un collectif uniquement, et ne s'attache pas aux situations individuelles. Elles peuvent avoir lieu notamment en cas de restructurations, de fusions, de fermetures ou d'évènements graves.

- **les bénéficiaires du service social** : la DGFIP représente 62,15 % des interventions du service social, en augmentation par rapport à l'an dernier.

- **Les domaines d'intervention du service social**

33 % concerne la vie professionnelle : conditions de travail, conflits inter-professionnels, restructurations, accompagnement au retour au travail principalement.

31 % concerne la santé : conséquences administratives/statutaires/sociales, conséquences psychosociales et handicap principalement.

- la majorité du travail du service social est consacré aux entretiens avec les agents

- **Les aides financières** : l'aide pécuniaire représente 92 % du total des aides, suivi par le prêt social et les secours alimentaires.

Il était important de faire connaître l'activité du service social, souvent méconnu par les agents qui n'ont jamais eu besoin de faire appel à ce service.

Les méthodes de travail changent, les restructurations et fermetures se multiplient, en particulier à la DGFIP, ce qui oblige le service social à se renouveler fréquemment pour exercer leur activité d'accompagnement.

**FO a remercié les deux ASS pour leur rapport d'activité, riche en informations et éléments qui permettent de mieux connaître (et reconnaître) la spécificité de leur travail.**

## QUESTIONS DIVERSES

Une seule question diverse soulevée par FO Finances, et qui concerne tous les agents déjeunant sur Metz.

Depuis plusieurs mois maintenant, FO Finances dénonce la non application de l'harmonisation tarifaire dans les deux restaurants administratifs de Metz.

Pour rappel, le Secrétariat Général a fixé un prix de repas à tarif social à 5,89€ pour 2023 (entrée, plat et dessert).

Les agents du département ne sont pas tous logés à la même enseigne : pour un restaurant conventionné qui va facturer un repas à 13 € par exemple, l'agent ne paiera que 5,89 € (moins éventuellement une subvention en fonction de son indice), et la différence est prise en charge par l'action sociale.

Un agent fréquentant les 2 restaurants administratifs de Metz paiera son repas complet plutôt autour des 7 €, ce qui crée une inégalité.

De plus, certains agents ne fréquentent plus, ou moins le restaurant administratif à cause de son prix trop élevé, sans parler de ceux qui ne le fréquentent pas du tout.

A FO Finances, nous trouvons cela inadmissible, et indigne d'une politique sociale d'un ministère comme Bercy !

À cette demande, la Présidente du CDAS a répondu par la lecture d'un mel reçu le jour même : **l'association de gestion du restaurant va percevoir une subvention exceptionnelle sur la base du nombre de repas servis en 2022, soit : 0,50 € au titre de la loi EGALIM, et 1 € au titre de l'inflation.**

FO Finances a demandé la traduction **IMMÉDIATE** de cette subvention sur le ticket de caisse du rationnaire, sans discussion.

L'association a répercuté l'augmentation prévue par contrat sur les rationnaires, il est juste que cette subvention soit répercutée sans attendre sur le ticket de caisse.

FO Finances a réitéré sa demande par mel, fiche du bureau RH-CVTD à l'appui, dès le lendemain à la présidente du CDAS.

A ce jour, nous attendons toujours...